



Comité de Direction

Réunion 15 Juin 2021

Présents :

Mmes Sophie CARTERON, Vanessa ROGER
MM. Marc TOUCHET, Patrick BARON, Patrick CHAMPAGNAT, Jacques BREJAUD, Didier GATEFIN,
Yann LE STRAT, Jacques LHUILIER, Jean Pierre MASSON.

Assistent :

- Emmanuel CAINER (CTD PPF),
- Matthieu GUILLAIN (CTD DAP),
- Aniss ZOUALA (Conseiller technique en charge du Football Féminin et des nouvelles Pratiques),
- François BOUQUET, coopté par le Comité de Direction du 9.03.2021 (représentant de la Commission de Discipline)

Excusés :

Mme Clémentine CHARRAUD
Mrs François BELIN, Joël LEBLANC, Valentin RIBOTON, Faouzi JAWADI (Président de la Commission des Arbitres),

Constatant que les règles statutaires et notamment le quorum étaient respectées, le Président, Monsieur Marc TOUCHET, ouvre la séance à 18 heures 05 en remerciant les membres de leur présence et en s'assurant que le protocole sanitaire soit bien respecté.

Approbation des procès-verbaux :

- ✓ Comité de Direction du 24/04/2021, publié le 29/04/2021 sur le site internet : <http://indre.fff.fr> ; adopté à l'unanimité

Carnet rose :

Naissance d'Anna au foyer de Jeanne Touchet et Quentin Aupart le 4 mai 2021 (petite fille de Marc Touchet)

Naissance d'Assila au foyer d'Amani et Aniss Zouala (salarié du District) le 16 mai 2021

Le Comité de Direction félicite les heureux parents.

Carnet noir :

Le Comité de Direction ayant pris connaissance du décès de :

- Franck Tricoche, Conseiller Technique District de la Creuse
- Corinne Charron, épouse de Bruno Charron Président de l'AC Parnac
- François Bruneau, ancien dirigeant du FR Velles et de La Berrichonne Cx

Présente aux familles ses sincères condoléances et les assure de sa sympathie attristée.

Remerciements reçus :

- Bruno Charron

I – Communications du Président

1- Décision du COMEX du 6 mai 2021

➤ **Championnats 2021/2022**

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve de :

- Si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...) alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en 2020/2021.
- Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...) il y aura lieu, sauf sans la situation visée à l'alinéa ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.
- En raison de l'application de la règle « *toutes les montées / une seule descente* » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver structure initiale de leurs championnats en 2021/2022.

Cela devra être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats 2022/2023. Toutefois, si l'instance constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

Les clubs devront valider leurs pré-engagement sur Footclubs jusqu'au 15 juillet en D1 D2 D3, Coupe de l'Indre et jusqu'au 25 Aout en D4 et D5.

➤ **Discipline**

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs. Cette dispense d'exécution s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs
- Si un licencié d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021, sa suspension doit alors être purgée avec

cette équipe, selon les modalités habituelles de purge, sans dispense d'exécution. En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine.

2- Retour sur Assemblée Générale de Ligue du 12 juin 2021

- Le règlement de la licence à point sera mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de Novembre. Le principe sera évoqué lors des Assemblées Générales de Districts en Octobre. Le règlement sera envoyé à tous les membres du Comité de Direction.
- L'application du nouveau barème de discipline est actée.
- La proposition de points « Bonus » liés au Fair-Play en championnat a été refusé.

3- Organisation Equipe Départementale saison 2021/2022

Emmanuel CAINER ne souhaite pas poursuivre la mutualisation du poste CTD PPF entre les Districts du Cher et de l'Indre.

Sa décision s'explique par un manque d'efficacité dans les tâches confiées ; même si sur le plan les missions étaient actées, il est difficile à les mettre en place dans la pratique.

Le Président souligne que même si la saison a été tronqué par le COVID, le travail d'Emmanuel a été apprécié et effectué avec rigueur.

Le Président indique que Denis Carrel démissionnera du District pour intégrer la Ligue à la suite de son congé sabbatique. Il convient de s'assurer d'une nouvelle organisation.

En lien avec Jérôme Monot (Directeur Technique Régional), 3 fiches de postes sont mises en place :

- CTD PPF – Consultation pour recrutement - Ouverture des candidatures à partir du 16 Juin au 5 juillet 2021 sur le site internet
- CTD DAP – Matthieu GUILLAIN
- Adjoint technique : viendra en appui des deux salariés ci-dessous. Recrutement d'un BMF en apprentissage qui sera présent environ deux semaines par mois au District.

Emmanuel CAINER précise qu'il restera à disposition de cette nouvelle équipe pour apporter son soutien.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette organisation.

Point sur la Formation des Conseillers Techniques

Aniss ZOUALA : validation du modul Futsal performance

Matthieu GUILLAIN : formation sur deux saisons des nouveaux cadres techniques (DAP ou PPF)

4- Reprise d'activité chez les jeunes

- Les équipes souhaitant s'engager en critérium « Niveau 1 » en U11 – U13 et en « Départemental 1 » en U15 – U17 –U18 doivent retourner par mail la fiche de volontariat (établie par l'équipe technique et la Commission Sportive) dédiée à la catégorie avant le 30 juin 2021 (disponible sur le site internet du District dans l'onglet « Pratique »).

Les clubs retenus pour ces compétitions seront ceux ayant totalisés le plus de points. Ils sont évalués sur 6 critères (Label club – section sportive – niveau compétition saison précédente- encadrement – argumentation – participation Les fiches de volontariat (partie sur le label, sur les sections sportives, encadrements équipes, argumentations, participations aux opérations techniques).

- Les articulations des autres niveaux de championnats jeunes seront définies en fonction des engagements enregistrés.
- Il n'y a pas de montées en U15 R2 cette saison, d'où l'intérêt du championnat bi-départemental Indre Cher sur la phase 2 (à partir de Janvier) avec les équipes du niveau 1.

5- Courriers

- Entente des clubs FC2MT et US Yzeures Preuilly (37) pour les catégories jeunes (U7 à U18) en 2021/2022. Aux vues de la situation géographique des clubs (moins de 10 kms) et de leurs effectifs, le Comité de Direction donne un avis favorable. Il conviendra d'engager les équipes sur Footclubs en mentionnant l'entente. L'entente portera le nom du club support.
- Commission des arbitres : journée de convivialité et de cohésion le 18 juillet 2021 pour tous les arbitres en partenariat avec l'UNAF 36. L'invitation sera également envoyée à tous les membres du Comité de Direction. Le District accompagnera la démarche en offrant le verre de l'amitié à midi.
- District de Lomé-Golfe (Togo) : demande de partenariat avec le District de l'Indre.

6- Autres informations

- Partenariat 2020/2021 :
Les partenaires privés et publics ont accompagné le District malgré le contexte cette année. Un moment de convivialité sera organisé début septembre pour leur présenter notre activité sur 2021/2022.
- Bilan licences 2020/2021 : le District arrête la saison avec 9231 licences contre 10395 en 2020/2021, soit une baisse de 11.20% enregistrée essentiellement sur le Football Animation (U7 à U11) et sur les seniors (absence de mutations en cours de saison).
- Commission des délégués : actuellement l'Indre compte 3 délégués régionaux. Florence Moreau (ancien arbitre) a posé sa candidature en tant que délégué stagiaire. Le District informera la Ligue de son avis favorable ; elle sera accompagnée par Monsieur FREMONT (responsable de la Commission Régionale des Délégués) pendant sa période de formation.

II – Communications du Secrétaire Général

- L'Assemblée Générale du District se tiendra le vendredi 5 ou le samedi 6 octobre à Ardentes.
- Fermeture du District pour congés d'été : lundi 26 juillet au 16 Aout au matin.
- La responsabilité des Présidents est engagée en cas d'accident corporel ou matériel non couvert par la MDS en cas de non-déclaration de tournois ou matchs amicaux. Il est rappelé l'importance de bien déclarer ses rencontres au secrétariat général du District (secretaire.general@indre.fff.fr) à l'aide de l'imprimé disponible sur le site internet du District.
- Véhicules du Districts : les utilisateurs doivent penser à les nettoyer en extérieur et intérieur régulièrement.
- Déplacements au District : l'alarme a été activée 2 fois sur ces deux derniers jours. Il est donc impératif que chacun respecte les consignes lors de ses venues au District, notamment lorsque les bureaux sont fermés.

III – Communications du Trésorier

- Droits et amendes 2021-2022 (annexe 1) : adoptés – ils seront diffusés sur le site internet du District.

V - Autres Communications

1- Equipe Technique

Intervention de Matthieu GUILLAIN

Demande de labellisation des clubs « niveau espoirs »: US Le Poinçonnet et EGC Touvent Cx. Le Comité de Direction valide ses dossiers et les transmet à la Commission Régionale de Labellisation.

Intervention d'Aniss ZOUALA :

- Reprise de la pratique féminine seniors dans le même cadre que les garçons. Mise en place d'un planning, les éducateurs et les clubs retournent leurs activités (match, journées portes ouvertes....)
- Rassemblement le 20 juin 2021 à Touvent Cx des U6 et U7 le matin et des U8 et U9 l'après-midi.
- Organisation d'un tournoi Efoot du 21 juin au 4 juillet sur le thème de l'Euro : les modalités d'inscription sont communiquées sur la page Facebook du District.

Intervention de Yann LE STRAT

Participation au groupe de travail régional sur la reprise des activités chez les jeunes : un bilan a été dressé sur ce qui était envisagé dans chaque district. Un guide interactif « Le printemps du Football » est proposé à tous les clubs pour relancer les activités footballistiques avec des animations de terrains et des moments conviviaux à mettre en place dans les clubs.

L'idée générale est d'accompagner les clubs selon leurs besoins en leur laissant la liberté de s'organiser en interne.

2 – Autres interventions

Didier GATEFIN :

En début de saison un stage de recyclage des observateurs arbitres sera mis en place pour harmoniser la formation au niveau régional

Patrick CHAMPAGNAT

La FFF a mis en place un nouveau règlement de classification des terrains. Il sera plus difficile d'obtenir des dérogations en cas d'insuffisance de classement pour le niveau régional.

Jean Pierre Masson intégrera la Commission des Terrains et Equipements à compter du 1^{er} juillet 2021.

Marc TOUCHET :

Concernant les stages vacances, 153 stagiaires sont inscrits répartis sur les 3 semaines de stage. Le budget s'équilibre à 56700 €.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h15, la prochaine réunion du Comité de Direction se tiendra le jeudi 8 juillet 2021.

Le Président
Marc TOUCHET

Le Secrétaire Général
Jacques BREJAUD

ANNEXE 1

DROITS ET AMENDES 2021-2022

| Désignations | 2020/2021 | 2021/2022 |
|---|-----------|-----------|
| COTISATIONS | | |
| Membre indépendant | 30,00 € | 30,00 € |
| District par club | 46,00 € | 46,00 € |
| Caution pour nouveau club | 153,00 € | 153,00 € |
| ASSEMBLEE GENERALE | | |
| Absence à l'Assemblée Générale du District clubs foot libre | 150,00 € | 150,00 € |
| Absence à l'Assemblée Générale du District clubs futsal | 50,00 € | 50,00 € |
| Représentation par pouvoir à l'Assemblée Générale District | 45,00 € | 45,00 € |
| Absence délégués à l'Assemblée Général Ligue du Centre | 150,00 € | 150,00 € |
| ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS | | |
| Départemental 1 | 174,00 € | 87,00 € |
| Départemental 2 | 164,00 € | 82,00 € |
| Départemental 3 | 149,00 € | 74,50 € |
| Départemental 4 | 134,00 € | 67,00 € |
| Départemental 5 | 124,00 € | 62,00 € |
| U18 -17 F/G | 42,00 € | 21,00 € |
| U15 F/G | 42,00 € | 21,00 € |
| U13 F/G | 32,00 € | 16,00 € |
| U11 F/G | 32,00 € | 16,00 € |
| U9 F/G | 22,00 € | 11,00 € |
| U7 | 22,00 € | 11,00 € |
| Féminines seniors | 54,00 € | 27,00 € |
| Critérium Vétérans (foot à 8) | 50,00 € | 25,00 € |
| Football Entreprises-Loisirs | 104,00 € | 52,00 € |
| Futsal | 94,00 € | 47,00 € |
| Engagements hors délai, par équipe Seniors | 72,00 € | 36,00 € |
| Engagements hors délai, par équipe de Jeunes | 42,00 € | 21,00 € |
| ENGAGEMENTS COUPES | | |
| Coupe de l'Indre Seniors | 102,00 € | 102,00 € |
| Coupe de District Henri LEGROS | gratuit | gratuit |
| Coupe BARRES nouvelle formule | 34,00 € | 34,00 € |
| Coupe Pierre ROUX U18 | 54,00 € | 54,00 € |
| Trophée MARCON Sports | gratuit | gratuit |
| Coupe Maurice HERVAULT U15 | 44,00 € | 44,00 € |
| Coupe District U15 | gratuit | gratuit |
| Coupe Alain LABRUNE U17 | 44,00 € | 44,00 € |
| Coupe District U17 | gratuit | gratuit |
| Coupe de l'Indre Féminine Crédit Agricole | 54,00 € | 54,00 € |
| Challenge CAUTINAT | 34,00 € | 34,00 € |
| Coupe FUTSAL | 52,00 € | 52,00 € |
| FORFAITS | | |
| Départemental 1 | 79,00 € | 79,00 € |
| Départemental 2 | 79,00 € | 79,00 € |

| | | |
|--|----------|----------|
| Départemental 3 | 79,00 € | 79,00 € |
| Départemental 4 | 64,00 € | 64,00 € |
| Départemental 5 | 64,00 € | 64,00 € |
| U18 - 17 | 39,00 € | 39,00 € |
| U15 | 39,00 € | 39,00 € |
| U13 | 24,00 € | 24,00 € |
| U11 | 19,00 € | 19,00 € |
| Féminines | 44,00 € | 44,00 € |
| Futsal | 52,00 € | 52,00 € |
| Football Entreprises-Loisirs | 46,00 € | 46,00 € |
| Coupe de l'Indre Seniors | 70,00 € | 70,00 € |
| Coupe de District Henri LEGROS | 70,00 € | 70,00 € |
| Coupe Edouard BARES | 70,00 € | 70,00 € |
| Coupe Pierre ROUX U18 | 34,00 € | 34,00 € |
| Trophée MARCON Sports | 34,00 € | 34,00 € |
| Coupe Maurice HERVAULT U15 | 34,00 € | 34,00 € |
| Coupe Alain LABRUNE U15 | 34,00 € | 34,00 € |
| Coupe de l'Indre Féminines Crédit Agricole | 39,00 € | 39,00 € |
| Challenge CAUTINAT | 39,00 € | 39,00 € |
| Forfait Général seniors | 130,00 € | 130,00 € |
| Forfait Général équipes de jeunes à 11 | 58,00 € | 58,00 € |
| Forfait finales coupes seniors | 255,00 € | 255,00 € |
| Forfait finales coupes et championnats jeunes | 100,00 € | 100,00 € |
| INDEMNITE (manque à gagner) | | |
| Départemental 1 | 91,00 € | 91,00 € |
| Départemental 2 | 91,00 € | 91,00 € |
| Départemental 3 | 76,00 € | 76,00 € |
| Départemental 4 | 61,00 € | 61,00 € |
| Départemental 5 | 46,00 € | 46,00 € |
| championnat féminin | 30,00 € | 30,00 € |
| Coupe de l'Indre féminines et CAUTINAT | 30,00 € | 30,00 € |
| Coupe de District Henri LEGROS | 30,00 € | 30,00 € |
| coupe Édouard BARES | 30,00 € | 30,00 € |
| manque à gagner pour les catégories Jeunes, Foot Loisir | 30,00 € | 30,00 € |
| RETRAIT D'EQUIPE | | |
| Seniors avant la première journée | 100,00 € | 100,00 € |
| Jeunes avant chaque phase animation | 39,00 € | 39,00 € |
| Jeunes avant chaque phase préformation | 59,00 € | 59,00 € |
| MODIFICATION DE RENCONTRE | | |
| Un mois avant la date du match | gratuit | gratuit |
| Dans les délais (8 jours pour toutes les catégories) | 27,00 € | 27,00 € |
| Demandée hors délai } à charge au club demandeur | 52,00 € | 52,00 € |
| Match joué sans autorisation de payer les frais engendrés | 78,00 € | 78,00 € |
| MAJORATION JOURNEES DES JEUNES | | |
| R1 | 64,00 € | 64,00 € |
| R2 | 56,00 € | 56,00 € |
| R3 | 56,00 € | 56,00 € |
| Départemental 1 | 41,00 € | 41,00 € |
| Départemental 2 | 33,00 € | 33,00 € |
| DISCIPLINE | | |
| Avertissement | 15,00 € | 15,00 € |
| Exclusion | 35,00 € | 35,00 € |
| Exclusion directe | 50,00 € | 50,00 € |
| AMENDES DIVERSES | | |
| Tricherie, Fraude | 180,00 € | 180,00 € |
| Non envoi d'un document réclamé par une Commission hors feuille de match | 65,00 € | 65,00 € |
| Pratiquant ou dirigeant non licencié | 178,00 € | 178,00 € |

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Licence manquante Joueurs, Dirigeants, Responsables aux terrains | 10,00 € | 10,00 € |
| Licence, non validée | 16,00 € | 16,00 € |
| Transmission FMI ou feuille de match ou de recette coupe en retard | 29,00 € | 29,00 € |
| FMI ou feuille de match ou recette coupe transmises après rappel | 37,00 € | 37,00 € |
| Club fautif pour non établissement FMI 1 ^{er} avertissement | mail au club | mail au club |
| Club fautif pour non établissement FMI 2 ^{ème} avertissement | 20,00 € | 20,00 € |
| Club fautif pour non établissement FMI 3 ^{ème} avertissement | 57,00 € | 57,00 € |
| Tournoi ou match amical non déclaré | 40,00 € | 40,00 € |
| Joueur, dirigeant, entraîneur, éducateur, arbitre suspendu inscrit sur feuille de match (décision du CD du 04.05.85) | 100,00 € | 100,00 € |
| Refus de régler l'arbitre sur le terrain | 60,00 € | 60,00 € |
| Abandon de terrain | 60,00 € | 60,00 € |
| Arbitre absent non excusé à un match ou une réunion pris sur frais arbitrage | 120,00 € | 120,00 € |
| Section Coupes répartition recettes avec un minimum (AG du 24.10.03) | 32,00 € | 32,00 € |
| AMENDES POUR ABSENCE NON EXCUSEE | | |
| Confrontation ou audition en Commissions (Sportive, Arbitres, Discipline ou autres) | 150,00 € | 150,00 € |
| Confrontation en Appel (clubs et arbitres) suite à convocation (décision du CD du 12.05.89) | 150,00 € | 150,00 € |
| TERRAIN | | |
| Demande d'homologation de terrain | 56,00 € | 56,00 € |
| Demande Contrôle de l'éclairage | 30,50 € | 30,50 € |
| Terrain impraticable - frais de déplacement de l'équipe visiteuse : le KM parcouru aller et retour | 1,20 € | 1,20 € |
| RESERVE OU APPEL | | |
| Frais dossier confirmation de réserve | 80,00 € | 80,00 € |
| Frais ouverture dossier simple enquête | | 15,00 € |
| Frais ouverture dossier avec instruction | | 25,00 € |
| Frais dossier Appel au Comité de Direction | 150,00 € | 150,00 € |
| Frais dossier Appel de la Commission d'Appel des Affaires Disciplinaires | 150,00 € | 150,00 € |
| Suite à réserve ou appel, le club fautif se verra pénaliser du montant des frais de dossier à reverser au club ayant formulé ces derniers. (AG du 06.06.85) | | |
| INDEMNITES D'ARBITRAGE | | |
| Arbitre centre seniors | 30,00 € | 30,00 € |
| Arbitre centre jeunes | 24,00 € | 24,00 € |
| Arbitre centre féminines | 24,00 € | 24,00 € |
| Arbitre assistant seniors | 24,00 € | 24,00 € |
| Arbitre assistant jeunes | 16,00 € | 16,00 € |
| Arbitre assistant féminines | 19,00 € | 19,00 € |
| Arbitre FUTSAL seniors | 16,00 € | 16,00 € |
| Frais kilométrique par km parcouru | 0,39 € | 0,401 € |
| avec un minimum de | 4,50 € | 4,50 € |
| provision frais arbitrage départemental 1 pour arbitre central par club et par match | 37,00 € | 37,00 € |
| provision frais arbitrage départemental 1 pour arbitres assistants par club et par match | 59,00 € | 59,00 € |
| provision frais arbitrage départemental 2 par club et par match | 37,00 € | 37,00 € |
| provision frais arbitrage départemental 3 par club et par match | 34,00 € | 34,00 € |
| provision frais arbitrage féminines seniors par club et par match | 30,00 € | 30,00 € |
| provision frais arbitrage futsal par club et par an | 180,00 € | 180,00 € |